



Absents excusés : Sylvie HAAS ; Aurélie HAUCK
Remarque Sylvie HAAS donne pouvoir à Michel LINGER ;

Secrétaire de séance : Richard HAESSIG

1. APPROBATION DU PV DE LA RÉUNION du 12 mars 2015

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le PV de la réunion du CM du 12 mars 2015.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité d'ajouter deux points supplémentaires à ceux prévus à l'ordre du jour, à savoir les points 2 et 3.

2. ZAC DES PRUNELLES

M. Le Maire informe qu'après de nombreux échanges ces dernières semaines un accord a été trouvé avec la SEMHA et M. Willé concernant la ZAC des Prunelles dans sa totalité. Cela constitue une avancée majeure pour la Commune.

Sur la base des premières propositions de la SEMHA effectuées en 2012 et validées par l'ancienne municipalité, M. Willé disposera de 8 parcelles aménagées en échange de l'apport de ses terrains actuels sur la ZAC (environ 50 ares) et d'une participation de sa part à hauteur de 254 000 euros.

Pour autant, le CRAC de l'opération revu et corrigé prévoit désormais un léger déficit et non plus un bénéfice important comme entrevu initialement.

Au-delà de cet accord, d'autres ajustements importants ont été obtenus.

En effet, si l'opération devait être finalement bénéficiaire du fait de l'attractivité déployée par nos initiatives, la Commune disposerait de 100 % des bénéfices de l'opération et non plus 20% comme prévu initialement par la concession d'aménagement.

D'autre part, contrairement à ce qui avait été décidé en conseil municipal, M. Willé n'aura plus la possibilité de disposer librement de ses terrains sans contrainte de temps.

A partir du moment où 50% des parcelles pour maisons individuelles commercialisées par la SEMHA seront vendues, il aura à son tour 2 ans pour vendre les siennes ce qui nous garantit de disposer d'un lotissement entièrement construit à terme.

Enfin, la Commune va se voir normalement alléger de sa fonction de "trésorier" de l'opération ! D'ici la fin de l'année, nous devrions enfin être réglés des premiers terrains vendus à la SEMHA (148 500 €) et nous n'aurons normalement plus la charge du crédit relais 600 000 €.

Pour autant, derrière cet accord de principe, il reste à formaliser un protocole d'accord et à faire rédiger les actes par les notaires ce qui prendra un peu de temps. La commercialisation devrait redémarrer courant juin et les travaux en septembre.

Si ces engagements sont tenus, en fin d'année 2015, la dette globale de la Commune s'élèverait à 95 000 €, soit une dette par habitant de 54 € par habitant. La moyenne départementale s'élève à 623 € par habitant.

Soyons positifs mais restons malgré tout prudents !

3. PROJET AMENAGEMENT VOIRIE NIEDERSEEBACH

- Suite à l'audit effectué par le Conseil Général sur l'état des routes, le Maire présente les projets d'aménagements à réaliser en priorité dans diverses rues communales et les coûts estimatifs :

1. Voirie	62 900,00 €
2. Eclairage public	20 850,00 €
3. Desserte téléphonique (génie civil + câblage)	8 700,00 €

TOTAL HT 1.	92 450,00 €
Divers, imprévus, honoraires et pour arrondir (env. 10%)	<u>9 245,00 €</u>
TOTAL 1 + 2	101 695,00 €
TVA 20 %	20 339,00 €

MONTANT TOTAL TTC	122 034,00 €

- propose le plan de financement basé sur les valeurs maximales des aides attendues :

Subvention CG67	12 546,00 €
FCTVA	14 829,00 €
Fonds propres	94 659,00 €

	122 034,00 €

propose l'échéancier de réalisation suivant :

AVP	S 12/2015
Consultation/appel d'offres	S 16/2015
Notification des marchés	S 20/2015
Début des travaux	S 23/2015

Le CONSEIL MUNICIPAL,
après délibération, à l'unanimité,

- prend note du coût estimatif de l'opération ;
- décide la réalisation des travaux ;
- approuve le plan de financement et l'échéancier de réalisation proposés ;
- charge le Maire de solliciter les subventions régionale et départementale, prévues au plan de financement ;
- autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires au dossier.

4 .COMPTE DE GESTION 2014/COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, approuve à 17 voix pour et une abstention, le compte de gestion exercice 2014 établi par Monsieur BALLIER Stéphane, Trésorier de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

5 .COMPTE DE GESTION 2014/LOTISSEMENT RUE DES SAULES

Le CONSEIL MUNICIPAL, approuve à 15 voix pour et 3 abstentions, le compte de gestion exercice 2014 établi par Monsieur BALLIER Stéphane, Trésorier de Wissembourg et autorise le Maire à le signer.

6.COMPTE ADMINISTRATIF 2014/COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, (M. le Maire, Michel LOM, a quitté la salle au moment du vote) approuve à 13 voix pour et 4 abstentions, le compte administratif exercice 2014 présenté par M. HEINTZ François, Maire-délégué, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 754.958,86 €
- Recettes de fonctionnement : 1.089.957,90 €

Excédent de fonctionnement : 334.999,04 €

- Dépenses d'investissement : 939.041,63 €
- Recettes d'investissement : 808.672,98 €

Déficit d'investissement : 130.368,65 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 204.630,39 €

7. COMPTE ADMINISTRATIF 2014/LOTISSEMENT DES SAULES

Le CONSEIL MUNICIPAL,

approuve à 17 voix pour et une abstention, le compte administratif exercice 2014 présenté par M. HEINTZ François, Maire-délégué, et arrêté aux montants suivants :

- Dépenses de fonctionnement : 12.951,68 €
- Excédent antérieur reporté : 62.949,81 €

Excédent de fonctionnement : 49.998,13 €

- Dépenses d'investissement : 0,00 €
- Recettes d'investissement : 0,00 €

Excédent d'investissement : 0,00 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 49.998,13 €

8. AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- * après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014,
 - * statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014,
 - * constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de 657.879.47 €uros

décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	€uros
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	322.880,43
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	334.999,04
A) EXCEDENT AU 31 DECEMBRE 2014	657.879,47
Affectation obligatoire	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (C. 1068)	139.823,35
Solde disponible : 518.056.12 €uros	
affecté comme suit :	
* affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	139.823,35
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (002)	518.056,12
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31 DECEMBRE 2014	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	
Déficit résiduel à reporter -budget primitif 19...	202.973,42
Excédent disponible (voir A - solde disponible)	
C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	

9. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

Le CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

décide à 18 voix pour de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation **19,61**
- Taxe foncière (bâti) **12,44**
- Taxe foncière (non bâti) **54,27**
- CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) **19,31**

10. BUDGET PRIMITIF 2015/COMMUNE

Le CONSEIL MUNICIPAL, approuve par 14 voix pour, 2 abstentions et 2 contre,

le budget primitif exercice 2015 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement : **1.786.896,12 €uros**
Dépenses et recettes d'investissement : **1.282.734,75 €uros**

11. BUDGET PRIMITIF 2015/LOTISSEMENT DES SAULES

Le CONSEIL MUNICIPAL, approuve à l'unanimité,

le budget primitif exercice 2015 arrêté aux montants suivants :

Dépenses et recettes de fonctionnement :	0,00 Euros
Excédent antérieur reporté :	49.998,00 Euros

Affiché à Seebach, le 27 avril 2015

Le Maire :
Michel LOM